

Monter une autoconsommation collective

Les acteurs, les choix et les vérifications pour préparer le projet avec le syndic ou l'association syndicale.

4 points clés

1 tableau

5 points à cocher

L'ESSENTIEL

01 Chaque participant garde son propre compteur et son contrat de fourniture d'électricité.

02 Enedis applique automatiquement la clé de répartition sur les données des compteurs communicants.

03 Le périmètre géographique réglementaire conditionne la faisabilité, surtout pour un lotissement.

04 La PMO organise le partage : elle ne produit pas forcément l'électricité elle-même.

CLÉ DE RÉPARTITION : STATIQUE OU DYNAMIQUE

Clé	Principe	Atout	Limite
Statique	Pourcentage fixe défini à l'avance	Simple à gérer et à suivre	Ignore la consommation réelle
Dynamique	Recalcul selon la consommation réelle	Meilleure valorisation	Suivi technique plus fin

À PRÉPARER AVANT LE VOTE

- ☐ La surface exploitable est identifiée : toiture, ombrière ou bâtiment commun
- ☐ La structure qui jouera le rôle de PMO est choisie
- ☐ Les foyers volontaires sont recensés

- ☐ Le périmètre géographique couvre tous les participants pressentis
- ☐ Le mode de décision est clair : assemblée générale ou statuts de l'association syndicale

LE CONSEIL DE L'INSTALLATEUR

Préparez un dossier technique clair avec votre installateur avant le vote : il facilite nettement l'adhésion des participants. Si les profils de consommation diffèrent beaucoup, étudiez la clé dynamique.

Un projet ? Visite technique et devis gratuits.

09 75 96 25 19 · contact@renovo-energies.fr

